

Le **lundi vingt huit avril deux mille quatorze** à dix huit heures trente, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la mairie, suite à convocation en date du 18 avril 2014, sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Catherine VEROVE, Gertrude LEJOSNE, Marie-Paule CAMPION, Messieurs Marc BOUTROY, Louis KALTENBACH, Didier HAMY, William ALLART, Fabien MARTIN, Frédéric LOKIETEK, Louis BOUTROY.

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. Bruno FLAMENT.

La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

Le compte rendu de la réunion précédente a été envoyé auparavant à chaque membre du Conseil Municipal. L'Assemblée l'a adopté à l'unanimité.

Monsieur Louis BOUTROY a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour :

Vote du BP 2014

Monsieur le Maire expose le budget service école. Celui-ci s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 51 749.44 € et à 650.00 € en investissement. Celui-ci n'appelle aucune observation.

Ensuite, il présente le service Mairie en fonctionnement.

Celui-ci s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 719 796.15 €.

Ensuite, il présente le budget communal regroupant les deux services.

En fonctionnement	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
	771 545.59 €	485 118.00 €
Excédent reporté 2013		286 427.59 €
TOTAL	771 545.59 €	771 545.59 €

En investissement	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
	467 350.00 €	653 531.91 €
Restes à réaliser	32 000.00 €	33 500.00 €
Solde reporté	<u>187 681.91 €</u>	_____
	687 031.91 €	687 031.91 €

TOTAL GENERAL = 1 458 577.50 € **1 458 577.50 €**

Après discussion ce budget a été approuvé à l'unanimité des présents.

Devis travaux école

Des travaux vont être réalisés à l'école pendant les vacances scolaires afin d'être aux normes suite au passage du service hygiène et sécurité.

Un devis a été demandé à l'entreprise Taverne à Fiennes.

Ces travaux consistent à :

la pose d'un plafond, d'une isolation en laine de verre, la pose d'un carrelage pour la cuisine, la pose de plinthe, d'un siphon, ces travaux s'élèvent à :

4 490.40 € TTC.

L'Assemblée accepte à l'unanimité des présents le montant de ces travaux.

Devis marquage au sol

Le marquage au sol de la Commune étant à refaire, Monsieur le Maire a demandé un devis auprès de la société Signaux Girod Nord de France à Coquelles.

Le montant de ces travaux s'élève à 1 402.07 € TTC.

L'Assemblée accepte ce devis à l'unanimité des présents.

Délibération pour remboursement cantine

Une nouvelle délibération est à refaire afin de remplacer celle N° 03/2012 du 27/03/2012 concernant les remboursements de repas de cantine, en effet le SIVU étant dissout le 31/12/2012 il y a lieu de refaire celle-ci avec cette fois « le service école ».

Toutefois rien ne change à savoir que le remboursement des repas s'effectue en cas de 2 jours consécutifs d'absence ou lors d'activités extérieures.

Un certificat médical est obligatoire ainsi qu'un relevé bancaire pour le remboursement.

Achat de logiciel et matériel informatique pour assurer la dématérialisation au 1^{er} janvier 2015.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à partir du 1^{er} janvier 2015, une dématérialisation des données sera obligatoire dans toutes les communes.

Un devis a été demandé auprès du prestataire informatique Berger Levrault ainsi que chez LENSEL informatique.

Une réunion avec le représentant de Berger Levrault, Monsieur Larivière, a eu lieu en Mairie de Bonningues les Calais le lundi 28 avril au matin, afin de présenter sa gamme. En effet, nous devons changer notre matériel informatique qui n'est plus suffisant face à ce changement.

Des journées de formation seront prévues également pour ces nouveaux logiciels.

Après concertation, l'Assemblée accepte l'acquisition du matériel informatique chez LenseL et les logiciels chez Berger Levrault.

Pour LenseL : 1 848.00 € TTC Pour BergerLevrault : 2 309.70 € TTC

EDEN 62

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'EDEN 62 entretient et gère les terrains du conservatoire du Littoral et que la Commune doit statuer sur l'adhésion auprès de ce syndicat mixte.

Une convention de partenariat va être signée entre les deux parties, la Commune et EDEN 62.

Un délégué titulaire qui est Monsieur Marc BOUTROY et deux délégués suppléants qui sont : Monsieur Didier HAMY et Madame Marie-Paule CAMPION représenteront EDEN 62.

L'Assemblée accepte à l'unanimité cette convention.

FIDAL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'affaire COUPIN/DARQUES et la Commune, celle-ci sera jugée par le Tribunal Administratif courant le mois de mai.

Questions diverses

Néant.

La séance est levée à 21h00.